

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RD - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie pour l'étude et la réalisation du jalonnement de la véloroute V63 et des boucles cyclables dans le cadre du programme ALCOTRA REVAL

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération **n° 051-17**

objet **RD - Passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie pour l'étude et la réalisation du jalonnement de la véloroute V63 et des boucles cyclables dans le cadre du programme ALCOTRA REVAL**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que le Conseil communautaire du 09 février 2017 a approuvé le transfert à la date du 10 février 2017 du dispositif REVAL du programme INTERREG V-A ALCOTRA France-Italie, de Chambéry Tourisme et Congrès à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en qualité de partenaire et chef de file.

Le programme européen ALCOTRA REVAL (Réseau vélo Alpes latines) porte les enjeux de la mobilité durable, et a pour objectif d'accroître les actions stratégiques pour développer dans la zone transfrontalière, une mobilité touristique plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Parmi les actions du programme, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la communauté d'agglomération Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie conduisent le projet de valorisation et mise en tourisme de la véloroute dénommée V63, visant à connecter la Chautagne, Aix-les-Bains, Chambéry et Cœur de Savoie à la ViaRhôna. La réalisation de cet itinéraire permettra notamment de connecter à terme l'offre cyclo française à l'offre italienne.

Ce projet est porteur d'enjeux forts à la fois pour Grand Lac, Cœur de Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges en matière de développement du cyclotourisme.

C'est pourquoi Grand Lac, Cœur de Savoie, et Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaitent s'associer afin de lancer :

- les études de maîtrise d'ouvrage préalables à la signalisation et au jalonnement de l'itinéraire V63 et de ses boucles locales,
- les études de maîtrise d'œuvre nécessaire au jalonnement de la V63 et de ses boucles locales,
- le marché de fourniture et la pose pour l'acquisition des fournitures de signalisation et la réalisation du jalonnement de la V63 et des boucles locales.

Etant porteuse du projet au sein du dispositif global ALCOTRA REVAL, il est proposé que Chambéry métropole - Cœur des Bauges soit le maître d'ouvrage en charge notamment de la rédaction du dossier de consultation des entreprises, de l'organisation de l'ensemble de la consultation pour le choix du titulaire du marché de fourniture et pose, du pilotage du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de fourniture et pose, de la gestion administrative et comptable de l'opération.

Il est donc proposé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Lac, Cœur de Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges, confiant la maîtrise d'ouvrage à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en vue de réaliser ces études et de piloter le dossier.

Le financement des marchés d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et le financement du marché de fourniture et pose seront répartis entre Grand Lac, Cœur de Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges sur la base de la répartition suivante :

- une répartition entre chacune des trois collectivités, en fonction des coûts réels résultant du marché de fourniture et pose, dont le montant total estimatif est de 46 000 € HT, soit 55 200 € TTC,

- une répartition d'un tiers pour chacune des trois collectivités pour l'ensemble des prestations complémentaires y afférentes (frais de publicité...).

L'enveloppe financière concernant les études de cette opération a été estimée à 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges paiera la totalité des dépenses TTC, bénéficiera de 85 % de financements FEDER au titre du programme ALCOTRA dont le plafond de subvention FEDER est fixé à 82 620 € TTC (sous réserve de validation par le comité de suivi ALCOTRA REVAL du mois de mars 2017), puis appellera la participation TTC de Grand Lac et de Cœur de Savoie sur le reste à charge (soit 15 % des coûts restants TTC), au fur et à mesure des paiements effectués, sur les montants TTC de l'ensemble des marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des prestations y afférentes, et d'acquisition de fournitures.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique cyclable,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation du jalonnement de la véloroute V63 et des boucles cyclables dans le cadre du programme ALCOTRA REVAL,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires,

Article 3 : dit, en application de l'article L 5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 051-17

Objet de l'acte : RD - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie pour l'étude et la réalisation du jalonnement de la véloroute V63 et des boucles cyclables dans le cadre du programme ALCOTRA REVAL

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Convention de comaitrise d'ouvrage;Annxe 1 - Dépenses et répartition par EPCI;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19283H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19283H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017